

# Arbre



## ASSOCIATION RURALE BRAYONNE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Association agréée de protection de l'environnement - arrêté préfectoral du 17/11/1998 renouvelé le 04/09/2013

✉ Place de la Presle - 76440 BEAUBEC-LA-ROSIÈRE

Siège social : Mairie de Forges-les-Eaux

☎ 02.35.09.69.50    🖥 arbre.bray@free.fr    🌐 www.arbre-bray.fr

N°ISSN : 1161-4986



N°44

avril 2016







## SOMMAIRE

Une :	<b><i>Les 30 ans de Tchernobyl et les 5 ans de Fukushima...</i></b> <b><i>Dessin de Philippe Lefèvre</i></b>
Pages 4 et 5 :	<b>L'éditorial du Président</b>
Pages 6 à 11 :	<b>Rapport d'activités 2015 - Bilan financier 2015</b>
Pages 12 à 14 :	<b>La caravane est passée... Et après ?</b>
Pages 14 et 15 :	<b>Tchernobyl day &amp; night</b>
Pages 16 et 17 :	<b>Tout savoir sur ENERCOOP</b>
Pages 18 à 20 :	<b>L'A.R.B.R.E. suit les M.A.E.C.</b>
Pages 21 à 23 :	<b>0 Phyto, 100% Biodiversité</b>
Page 23 à 25 :	<b>Ecole regroupée dans le Pays de Bray</b>
Page 26 et 27 :	<b>L'A.R.B.R.E. et le projet de carrières d'argile</b>
Pages 27 et 28 :	<b>Observations sur un P.L.U. qui a déplu</b>
Page 29 :	<b>Des boues d'une drôle de couleur</b>
Pages 30 à 32 :	<b>Le point sur l'interdiction des sacs plastique</b>
Pages 33 et 34 :	<b>Des nouvelles de la loi Biodiversité</b>
Pages 34 et 35 :	<b>A propos de la chasse à courre</b>
Pages 36 et 37 :	<b>Il faut sauver le busard cendré</b>
Pages 38 et 39 :	<b>Sorties-nature de l'A.R.B.R.E. en 2016 - Ours</b>
Pages 40 à 42	<b>A propos du film «<i>Des racines et des haies</i>»</b>
4è de couv :	<b>Le DVD «<i>Des racines et des haies</i>» est en vente</b>
Encart central :	<b>Convocation à l'assemblée générale 2015</b> <b>Bulletin d'adhésion 2015 et de souscription</b>



## JE SUIS LA TERRE

Mais la protection l'environnement ce n'est pas sérieux. L'économie, la politique, le cours de la bourse, ça c'est important. La preuve, il y a peu, 1000 milliards pour sauver le système bancaire mondial et demain..... combien pour sauver la planète ?

Les événements tragiques de janvier et novembre 2015 qui ont endeuillé tout une nation, ont tristement rappelé que la liberté d'expression ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Les idées et les idéaux plus forts que le fanatisme religieux, tel est le message que les Français ont clamé haut et fort avec ces mots : JE SUIS CHARLIE, JE SUIS PARIS.

C'est donc sous le régime de l'état d'urgence que s'est préparée à Paris (Le Bourget) la COP\* 21, 12 jours, pas un de plus, pour sauver la planète ! Ça claque comme le titre d'un film à suspense, mais tout laisse à penser que c'est plutôt un psychodrame qui s'est joué. Un état d'urgence qui a aussi permis à l'Etat français, d'assigner à résidence 24 militants écologistes, solution pratique pour faire taire les associations et museler toute contestation.

Etat d'urgence aussi pour les représentants de 195 pays, ayant des objectifs souvent opposés, qui doivent trouver un accord, ambitieux, contraignant...(pour qui ?), afin de limiter la hausse de la température de notre atmosphère à + 2° d'ici à 2100... L'urgence climatique est priée d'attendre! Et puis, ça laisse le temps à tout les pays producteurs de pétrole d'écouler leurs stocks. Des nuits blanches pour les négociateurs, sur une virgule ou un pourcentage, le chantage à la signature, les égoïsmes nationaux reprenant le dessus, les sponsors privés grands amis du climat (EDF, Engie, Air France,

Renault, Michelin, Vinci) totalement désintéressés mais bien présents !

Alors, on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide selon son humeur, mais beaucoup reste à faire. La NASA vient de le confirmer : 2015, année la plus chaude. La température du globe a déjà pris 1°... Il reste 0,5 ° de marge !

La COP 22 aura lieu sous le soleil de Marrakech. D'ici là, les Etats tiendront-ils leurs engagements, tant financier que sur les chiffres de réductions du gaz carbonique? Prenons la France par exemple, le budget du ministère de l'écologie et du développement durable vient de voir sa dotation fondre de 354 millions. Parlant non ?!

C'est maintenant qu'il faut agir et faire entendre notre voix, face aux défis écologiques qui nous attendent, pour les générations futures à qui nous nous devons de penser, pour que les actes soient en phase avec les discours, parce ce que cette planète est magnifique, parce que l'Homme et la Nature ne font qu'un et que leurs destins sont intimement liés, clamons haut et fort :

**JE SUIS LA TERRE !**

*Frédéric BLANQUART*

\* *COP : Conférence des Parties*



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

(qui sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale du 2 avril 2016)

## **Fonctionnement interne de l'association**

Le conseil d'administration s'est réuni 10 fois durant l'année 2015.



L'Assemblée générale s'est tenue à Saint-Saire le 18 avril 2015

La Feuille de l'A.R.B.R.E. n° 43 a vu le jour en avril 2015 et a été tirée 300 exemplaires. Les moyens de communication de l'A.R.B.R.E. sont les suivants :

- Le site Internet [www.arbre-bray.fr](http://www.arbre-bray.fr)
- La page Facebook
- Le courrier électronique
- La presse locale

## **Représentation officielle**

L'A.R.B.R.E. a un ou plusieurs représentants dans différentes instances locales ou régionales

- cl La commission de suivi de site d'Ikos-Environnement (centre de valorisation de déchets) à Fresnoy-Folny
- cl la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- cl Le Conseil de développement du Pays de Bray
- cl La Commission préfectorale de désignation des commissaires enquêteurs
- cl Le Conseil d'administration du Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie
- cl La Commission des carrières de Ferrières-en-Bray

## **Agriculture**

Notre action dans ce domaine se fait sous de multiples formes

Nous savons manifester quand il le faut :

cl participation à un rassemblement le 17 mars 2015 à Rouen à l'appel du G.R.A.B.H.N. après l'annonce faite par le gouvernement d'une coupe franche de 25% sur les aides au maintien pour la récolte 2014

cl participation à la mobilisation du 17 juin 2015 en soutien aux amis de La Confédération Paysanne jugés en appel dans l'affaire de la Ferme des 1000 vaches

cl soutien au combat pour la sauvegarde de la Ferme des Bouillons à Mont-Saint-Aignan

Nous savons contribuer aussi au débat :

cl Participation à la projection-débat autour du film « *Les petits gars de la campagne* » le 3 février 2015 au cinéma de Gournay-en-Bray (débat sur l'agriculture et l'alimentation en présence du réalisateur Arnaud Brugier).

cl Multiples débats à l'issue des projections du film « *Des Racines et des Haies* » - Voir paragraphe Bocage

Nous essayons d'apporter une certaine expertise :

cl Participation en janvier 2015 à l'enquête publique du G.A.E.C. d'Hodeng relative à la demande d'autorisation d'exploiter un élevage, situé à Nesle-Hodeng, de 300 vaches laitières et 200 bovins à l'engraissement, ainsi que procéder à l'épandage des effluents d'élevage

cl Participation aux réunions de présentation des M.A.E.C. (Mesures agro-environnementales et climatiques) par le Pôle d'équilibre territorial du Pays de Bray (P.E.T.R.) et promotion de ce dispositif auprès d'agriculteurs Brayons

## **Energies**



L'A.R.B.R.E. continue d'adhérer au Réseau national « *Sortir du nucléaire* » et informe en permanence ses adhérents via le courriel sur cette question.

L'A.R.B.R.E. continue également de défendre les énergies renouvelables dont la filière bois par le biais principalement du documentaire « *Des racines et des haies* » qui se veut aussi un outil de promotion de ce mode de production.



Photo : Jean Michel Dubosc

## Défense du bocage

2015 a vu l'aboutissement de ce grand projet initié en 2012 à savoir la sortie du documentaire « *Des Racines et des Haies* ».

Photos : Jean-Michel Dubosc



4 projections ont eu lieu en octobre et novembre 2015 dans les cinémas de Neufchâtel, Gournay et Forges et à l'Omnia République de Rouen (qui a fait salle comble). Le film a attiré en tout 800 spectateurs en 2015. Auxquels s'ajoutent les élèves du lycée agricole d'Yvetot (200) qui ont pu voir le documentaire et en débattre le 24 novembre. Dans ce même lycée, les élèves ont pu bénéficier d'une lecture des paysages par l'un de nos administrateurs compétents dans le domaine.

Photos : France 3-Normandie



Depuis la sortie du DVD en décembre, 240 exemplaires ont été vendus. Une vingtaine d'articles ont été publiés dans la presse sur le sujet ainsi qu'une participation à une émission télévisée sur France 3 Normandie grâce à l'enthousiasme de la journaliste Sophie Bernard, qui nous suit depuis des années.

Côté actions concrètes, nous avons, comme d'habitude, été plusieurs fois interpellés pour des arrachages de haies : Marques, Auvilliers, Dampierre-en-Bray...

## Biodiversité

L'A.R.B.R.E a proposé 7 sorties nature en 2015 : 3 sorties ornithologiques, 1 sortie chauves-souris, 1 sortie libellules, 2 sorties faune aquatique.

**FORGES-LES-EAUX. L'association varie bravoise pour le respect de l'environnement et une progression de sorties à la découverte de la nature.**

**Des sorties instructives**

Un aperçu des sorties proposées par l'association varie bravoise pour la découverte de la nature.

Le 1er juillet, un défilé régi par une chorale de 15 personnes, dont 10 enfants, a défilé dans les rues de Forges-les-eaux. Les participants ont défilé avec un sac de végétaux et un sac de déchets. Au fil de la marche, ils ont collecté des déchets et mis ces derniers dans un sac. Ce défilé a été suivi d'un pique-nique au bord de l'eau.

Le 10 juillet, une balade nocturne à la recherche de chauves-souris. Le 17 juillet, une promenade à la découverte des libellules. Le 24 juillet, une promenade à la découverte des papillons. Le 31 juillet, une promenade à la découverte des champignons. Le 14 août, une promenade à la découverte des insectes aquatiques. Le 21 août, une promenade à la découverte des plantes aquatiques. Le 28 août, une promenade à la découverte des amphibiens.

Les sorties sont partagées avec les autres associations de la commune.

Photo : Mairie de Forges-les-eaux

Merci à tous les animateurs : Dominique Renaux, Pascal Domalain, Frédéric Blanquart, Jean-Claude Dubosc, Anthony Gourvennec, Virginie Firmin.

### *Suivi d'espèces et expertise :*

Malheureusement la cigogne noire ne semble pas avoir niché en Pays de Bray en 2015. La huppe fasciée quant à elle, a bien été vue en période de nidification.

L'A.R.B.R.E. est également attentive au suivi et à la protection des nids de busards dans le Bray-Nord.

De même, nous participons chaque année à une journée de prospection chiroptères.



Photo J-Y Ferret

### **Déchets**

Nous avons dû une nouvelle fois exprimé notre position sur la redevance incitative dans un communiqué de presse dans la Dépêche du pays de Bray et l'Eclaireur Brayon.

Par ailleurs, nous avons interpellé la Sous-préfète de Dieppe en mars 2015 au sujet de brûlages de dépôts de déchets sauvages à Beauvoir-en-Lyons. Cette dernière nous a répondu qu'elle procérait à l'instruction réglementaire de cette affaire.

### **Dossier des carrières d'argile**

Concernant le dossier sensible des carrières d'argile, ayant été interpellés par plusieurs de nos adhérents impactés par le projet, nous avons décidé d'essayer de compléter nos informations sur le sujet. Nous avons rencontré un responsable de l'entreprise Bouyer-Leroux le 10 septembre en compagnie de l'A.B.D. et de Plantes et Fruits Brayons, avec lequel la discussion a été franche.

Nous avons souhaité ensuite adresser un communiqué à nos adhérents pour faire le point sur les informations reçues et pour mettre un terme à l'idée fausse selon laquelle nous soutenions le projet.

Le sujet divise les brayons et vu que le C.A. de l'A.R.B.R.E. est composé de brayons, il n'échappe pas à la règle.

Une chose est certaine et fait l'unanimité au sein de notre Conseil

d'Administration, l'A.R.B.R.E. épluchera le dossier d'enquête publique et notamment l'étude d'impact avec soin et ne laissera passer aucune atteinte au milieu naturel.

Maintenant nos adhérents ayant leur propre liberté de penser et de s'exprimer, nous ne pouvons que leur assurer notre volonté d'être sincères et justes et de faire au mieux de leurs intérêts dans le respect de nos statuts.

### ***Et deux autres dossiers parmi tant d'autres...***

□ Nous avons participé à l'enquête publique sur la modification du P.L.U. de Gournay-en-Bray (voir article dans la feuille 44).

□ Nous avons interpellé la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement...) suite à problème d'écoulement de boue dans le Bois Léon à Beaubec-la-Rosière, provoqué par l'épandage des produits résiduels de la station d'épuration de l'Usine Nexira (voir article dans la feuille 44).

*Frédéric BLANQUART  
Jean-Michel DUBOSC*

## ***BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES***

Et toujours à propos de NEXIRA

*la Dépêche du Pays de Bray*  
10 Mercredi 22 juillet 2015

SERQUEUX

### **Pollution du ruisseau : l'usine condamnée à 10.000 € d'amende**

Après délibéré, le tribunal a condamné l'usine de Serqueux pour deux faits de pollution en 2011 et 2012. Lors de l'audience du 3 juillet dernier, la société avait rejeté toute responsabilité de l'entreprise pour la pollution de 2011, mais avait par contre reconnu l'incident de 2012. Elle a été condamnée à une amende délictuelle de 10 000 € et à indemniser la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique qui s'était portée partie civile et avait réclamé des dommages et intérêts à savoir 9 813,04 € et 8 035,04 € ainsi que 1000 € pour les frais de procédure.

Pour l'anecdote, rappelons que la présidente du tribunal avait recommandé aux journalistes de ne pas citer nommément l'entreprise afin de ne pas nuire à son image !

# BILAN FINANCIER 2015

## *Recettes*

Avoir au 31.12.2014	2 579,06 €
Adhésions	1 782,00 €
Don	631,00 €
Intérêts	45,90 €
Subventions film	4 882,51 €
Subvention Roncherolles	50,00 €
Vente DVD	1 688,85 €
	<b>Soit 11 659,32 €</b>

## *Dépenses*

Assurances	256,00 €
Adhésions Associations	218,50 €
Frais Postaux	257,47 €
Papeterie - Imprimerie	625,28 €
Tenue de compte	24,60 €
Assemblée Générale	130,50 €
Remboursement de frais de film	1 361,51 €
Fabrication DVD « <i>Des racines et des haies</i> »	792,00 €
Versement subventions	7 050,00 €
	<b>Soit 10 715,86 €</b>



**Nouvel avoir au 31.12.2015    934,46 €**

*Guy PESSY*

# LA CARAVANE EST PASSÉE... ET APRÈS ?



photo : Marie Atnault

Cela faisait des mois qu'on en parlait. Qu'on l'espérait. Qu'on l'attendait. Des mois qu'on la voyait approcher. Dans un premier temps de manière détachée, puis, progressivement, de manière plus ténue.

Un peu comme la caravane du tour de France, précédée d'une impressionnante troupe musicale, elle s'est faite entendre bien avant d'être vue.

Puis enfin, le jour J approchant, accompagnée d'un épais brouillard médiatique fait de conférences de presse, de défilés politiques et de déclarations enflammées, tel un bolide dans le brouillard, elle est passée, nous laissant sur le bord de la route avec un léger goût d'amertume.

Oui, la COP 21 est bien passée par ici... mais elle ne repassera pas par là !

L'Accord de Paris a été signé le 12 décembre 2015, par 196 Parties (195 pays + l'UE), scellant « officiellement » le sort du climat dans 29 articles et 39 pages. De quoi vous donner froid dans le dos...

Mais dans le fond, cet Accord, est-il si mauvais que cela ?

Nous permettra-t-il de limiter le réchauffement climatique à +2°C par rapport à l'ère pré-industrielle ? Nous aidera-t-il à financer les mesures d'adaptation et d'atténuation dans les pays du Sud ? Fixera-t-il un cadre pour que le principe de responsabilité commune mais différenciée soit enfin reconnu et respecté ?

Allez ! Osons le dire.... p't'êt ben qu'oui... p't'êt ben qu'non !

Effectivement, l'Accord de Paris est un accord 100% Normand puisque s'y trouvent réunis le meilleur... et le pire.

D'un côté, les Etats ont inscrit l'objectif des +2°C comme une limite impérative, avec le souhait « si possible », de limiter le réchauffement à +1,5°C. Le principe d'alimenter le Fonds Verts pour le climat à hauteur de 100 milliards de \$ par an d'ici 2020 a également été reconnu, tout comme la nécessité de financer davantage les mesures d'adaptation dans les pays les plus vulnérables.

Mais de l'autre côté, (du côté obscur de la force), on relèvera également

l'absence de cadre contraignant, le maintien de l'exemption des émissions liées à l'aviation civile et au transport maritime mondial, mais aussi... suite à l'incroyable pression exercée par l'Arabie Saoudite... la nécessité de verser des indemnités aux pays producteurs de pétrole, dont l'économie pourrait subir les conséquences d'une lutte mondiale et coordonnée contre les changements climatiques.

Pour faire court et vous éviter les détails techniques, voici donc l'essentiel de l'Accord de Paris ! L'Accord Normand qui ne sait pas où il va !

D'ailleurs, cela ne vous aura pas échappé : l'hiver 2015/2016 s'est également perdu en route. Probablement effrayé par l'inconscience et la cécité collective de notre civilisation. (petite pensée amicale pour nos amis climato-sceptiques...).

**ENVIRONNEMENT. Les lycéens sensibilisés aux enjeux de la Cop 21**

Marie Atinault, intervenante auprès de l'INNE (Institut Normand d'Enseignement environnement) donnait une conférence sur le climat dans la salle de projection du lycée Delamare-Débouteville, jeudi dernier. Les jeunes étaient venus nombreux. On reconnaît dans la salle des adhérents de diverses associations locales de protection de la nature.

Marie Atinault, représentante de l'en-tête parle aux jeunes : Effet de serre toi-même.

**Des jeunes à la tête bien « faite »**

Le débat qui a suivi la présentation s'est avéré riche en connaissances et questionnements. Cela rappelait le retour du Canada à la Cop 21 parisienne, tout en soulignant la prolongation de l'exploitation du gaz de schiste en Alberta. D'autres saluaient aussi le retour des États-Unis qui possèdent encore le triste record d'émission de gaz à effet de serre, industriel et par habitant. Alexandre (18 ans, en terminale ES) exprimait son opinion : « Les lob-

bies américaines freinent les recherches sur les moteurs à combustion d'hydrogène. Ils bloquent d'ailleurs tous les moyens de consumer moins d'énergies fossiles. »

**« Disparition de milliers d'îles »**

Marie présentait l'histoire de la Cop (Conférence of the parties en anglais) de 1988 à 2015. Elle donnait le détail des enjeux de cette Cop 21 : « On a enregistré depuis le début de l'industrialisation des pays du nord une élévation de 1,87° de la température mondiale. Au-dessus de 2°, les famines et les malades d'eau vont toucher 4 milliards d'hommes. L'élévation du niveau des mers va faire disparaître des milliers d'îles. Les habitants des zones côtières et des zones chaudes vont migrer en très grand nombre vers le Nord. » Marie Atinault était

ses propos par des images de relevés satellites de concentration de GES (gaz à effet de serre) en hiver. Une mini-video en langue anglaise de simulation des catastrophes écologiques (disparition de 40 % des espèces animales avant la fin de ce siècle) allié à une forte augmentation de la population mondiale à « scratché ». Les lycéens connaissent les dégâts que produit la surexploitation de l'huile de palme en Asie du Sud-Est. Vont-ils pour autant boycotter les pâtes à tartiner ?



Conférence de Marie Atinault sur la COP21 au lycée de Forges le 3/12/2015

A quelques jours du printemps, 3 options s'offrent donc à nous :

- ✿ Ouvrir un grand mouchoir et sauter devant
- ✿ Creuser un joli trou rond dans le jardin et faire l'autruche
- ✿ Ou bien se lancer le plus grand des défis : celui de faire mieux que toutes les grandes messes établies en réussissant, à notre échelle, à changer le monde et à sauver le climat.

Il n'y a aucun doute : l'option 3 est assurément la plus sympathique !

Mais alors comment faire devant un chantier aussi vaste que celui de la préservation du climat ?

Et si nous commençons par ressortir nos plus précieux outils : c'est à dire nos mains et notre intelligence collective. Concentrons-nous sur notre expérience et notre savoir-faire. Faisons appel à notre capacité d'innover, de créer, de coopérer, de cultiver et de partager...

Retrouvons le chemin du potager, accordons la priorité aux circuits courts, changeons de fournisseur d'énergie, élevons nos enfants selon d'autres méthodes, plus ouvertes et plus libres, réparons notre vieux vélo et laissons la voiture au garage, plantons une haie de saules au bout du jardin, installons des incroyables comestibles sur la place du village, isolons la maison avant l'hiver prochain, émancipons-nous de la chimie de synthèse, préservons l'eau, l'air et les sols, accordons notre confiance aux jeunes architectes travaillant avec le bois, la paille et le lin... Bref, revenons à l'essentiel, et ensemble, réussissons l'impossible !

A très vite, dans les champs ☺

*Marie ATINAULT*

## TCHERNOBYL DAY & NIGHT



Le 23 avril prochain, une trentaine de conférenciers et de spécialistes venant des différents mondes mobilisés (politique, associatif, recherche, industrie nucléaire) vont rappeler tous les dangers et dégâts du nucléaire, et affirmer que le nucléaire est dangereux, cher et dépassé et qu'il est plus qu'urgent d'en sortir.

Cette conférence événementielle, dont le cri de ralliement est **TCHERNO 23** (en référence à la COP21) aura un contenu explosif qui s'adressera aux citoyens et aux militants. Ce dernier sera

donc accessible au plus grand nombre. Il ne s'agira pas d'un colloque de "scientifiques" pour des "scientifiques".

Les débats seront suivis d'une séance de questions/réponses. Vos questions seront recueillies dans la salle par écrit et via internet.

Mobilisez-vous pour cet évènement phare de ce triste anniversaire des 30 ans de l'accident de Tchernobyl sans que l'état d'urgence puisse vous en empêcher !



Dessin : Pascal Lion



## TOUT SAVOIR SUR ENERCOOP

*Le tiercé gagnant : énergie renouvelable, sobriété énergétique et réappropriation citoyenne.*

Pour limiter leur impact écologique et leur bilan carbone, beaucoup d'entre nous cherchent à consommer autrement. Pour l'alimentation, des solutions s'offrent à nous : opter pour une distribution plus équitable avec les circuits courts (par exemple les A.M.A.P.s) et choisir une production plus écologique avec l'agriculture biologique, ou même allier les deux en cultivant son potager ! Pour l'énergie, c'est une autre histoire : se procurer une énergie « propre », ou du moins la plus respectueuse possible de l'environnement, semble plus compliqué.

**Enercoop**, une S.C.I.C. (Société Coopérative d'intérêt Collectif) créée en 2005, offre une solution et propose de fournir une électricité 100% renouvelable. D'un point de vue pratique, cette électricité « renouvelable » est injectée dans le réseau commun de distribution. Le contrat de fourniture électrique passé avec **Enercoop** garantit que pour chaque kWh consommé, un kWh est acheté à un producteur d'énergie renouvelable indépendant.

100 % renouvelable donc.



Mais pas seulement ! Avec une politique de décentralisation, par la création de coopératives régionales, **Enercoop** cherche à relocaliser la production d'énergie. L'approvisionnement se fait directement auprès de producteurs d'énergie renouvelable situés dans un territoire au plus près du lieu de consommation. Un exemple de circuit court !

Les particuliers désireux de participer à la production d'énergie renouvelable en faisant installer des panneaux solaires sur leur toit, peuvent aller plus loin dans leur engagement écologique en revendant l'électricité à **Enercoop**. Des P.M.E., des collectivités locales peuvent aussi être des producteurs pour **Enercoop**. En revanche les fonds de pension américains,

non ! La coopérative est à but non lucratif et les statuts imposent le réinvestissement des bénéfices dans de nouveaux moyens de production et dans la réduction de la consommation en électricité.

Comme chacun sait, les éoliennes sont productrices d'énergie renouvelable mais aussi de profits financiers. Il est normal que ces deux « productions » bénéficient aux habitants des territoires sur lesquels sont implantées ces éoliennes. C'est un moyen de s'approprier son « paysage énergétique ».

La transition énergétique n'est pas qu'affaire de source d'énergie. Le financement –éthique- de la production, le prix de vente - équitable - et la transparence sont des paramètres aussi importants pour les consomm'acteurs que nous voulons être. Le statut de S.C.I.C. d'**Enercoop** rentre dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Les sociétaires – qui intègrent la coopérative en fonction de leur catégorie : producteurs, consommateurs, salarié.e.s, partenaires, collectivités, membres du réseau **Enercoop**, soutiens - décident ensemble dans le conseil d'administration et l'Assemblée Générale. Tout consommateur peut devenir sociétaire et participer au capital d'**Enercoop** : c'est 100% coopératif.

Les tarifs sont un peu plus élevés que ceux des autres fournisseurs, de l'ordre de 12% ; adhérer à **Enercoop** est un acte militant ....qui nous donne une raison supplémentaire de faire des économies d'énergie pour « absorber » ainsi le surcoût actuel.

**Car ne l'oublions pas : l'énergie la plus propre et la moins chère est celle que nous ne consommons pas !**

*Véronique MOINET*

***ENERCOOP, en quelques chiffres :***

***110 producteurs pour une puissance totale de 50 MW et une production annuelle de 110 GWh ; 30000 consommateurs.***

***100% renouvelable : hydraulique (93%), éolien (5%), biomasse (1%), photovoltaïque (1%).***

***[www.enercoop.fr/](http://www.enercoop.fr/)***

***ENERCOOP NORMANDIE : 10ème coopérative ; créée en 2015.***

***<https://normandie.enercoop.fr>***

## **L'A.R.B.R.E. SUIT LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ... ET CLIMATIQUES**

Pour l'année 2016, l'Europe via la région Normandie et le P.E.T.R. (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, le nouveau sigle qui remplace le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement, association des 7 anciens cantons du Pays de Bray) relance le dispositif des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (M.A.E.C.). Notre secteur peut bénéficier de ces aides car le P.E.T.R. du Pays de Bray a candidaté et motivé sa demande. Ce n'est pas le cas de tout le territoire normand. L'objectif des M.A.E.C. est de maintenir les surfaces en prairies (temporaires et naturelles). Sur les surfaces destinées aux céréales et aux oléo-protéagineux, le contrat engage à réduire l'usage des produits phytosanitaires: herbicides, fongicides; les insecticides et régulateurs de croissance eux sont interdits. Ils sont destinés avant tout aux structures d'exploitations polycultures élevage, très présentes en Pays de Bray.

### **Un peu d'Histoire**

Ces M.A.E.C., résultant de la réforme de la P.A.C., marquent une évolution notable des aides européennes. Après le traité de Rome en 1960, l'Europe, pour atteindre son autosuffisance alimentaire incite ses agriculteurs à produire avec un protectionnisme des prix. Cet objectif est largement atteint car la C.E.E. devient exportatrice de nombreuses denrées alimentaires, dont le lait, dès 1980. Mais la balance commerciale excédentaire n'a pas eu que des effets bénéfiques. Cette nouvelle agriculture intensive qui a utilisé toutes les techniques dites modernes (mécanisation, irrigation , pesticides ....) entraînant la disparition des 3/4 des exploitations, des pollutions multiples, la chute des cours des matières premières agricoles .

En 1993, la P.A.C. essaie de réguler cette surproduction avec les primes fixées à l'hectare de culture sous condition de mise en jachère de 10% de la surface labourée. Les quotas laitiers, à l'époque en place depuis 10 ans, doivent maintenir les prairies. Voici le premier pilier de la P.A.C..

Parallèlement, pour inciter les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, un deuxième pilier vient étayer la P.A.C.. Avec un prélèvement sur les exploitations agricoles fortement aidées, une redistribution des aides s'est mise en place. Elle finance les Opérations Locales Agro-Environnementales. Au niveau du Pays de Bray, les Zones Naturelles Sensibles (zones humides, Natura 2000 ...) sont concernées.



L'A.R.B.R.E. à cette époque s'est associée à la réflexion et fait partie du Comité de Pilotage. Des contrats en Pays de Bray pour le maintien des haies et des mares, pour la fauche tardive, la limitation de la fertilisation sont signés par des éleveurs volontaires.

En 2000 les Contrats Territoriaux d'Exploitation (C.T.E.) redonnent la priorité aux enjeux qui pèsent sur la biodiversité et l'érosion. Pour ne pas opposer la fonction économique et environnementale, ces contrats doivent rétribuer les travaux agricoles préservant ces aspects de l'environnement. Mais le lobbying de la F.N.S.E.A. n'a pas permis ce mécanisme de redistribution et les sources de financements C.T.E. seront rapidement taries.

Ce n'est qu'en 2007 que la Région Haute-Normandie relancera, avec les financements européens, ces contrats sous la forme des Mesures Agro-environnementales système. C'est naturellement qu'en pays de Bray une dizaine d'éleveurs chaque année (2008 à 2013) a contractualisé l'intégralité de leur exploitation.

Les Mesures Agro-Environnementales sont maintenant Climatiques (M.A.E.C.)

En 2015 grâce au nouveau contrat de Plan, une cinquantaine d'éleveurs-cultivateurs ont eu la possibilité de renouveler les anciennes M.A.E. en M.A.E.C. système, le pays de Bray étant éligible. En 2016, ces M.A.E.C. pourront être contractualisées par de nouvelles exploitations. Ces exploitations doivent respecter un cahier des charges.

### **Deux logiques pour ces M.A.E.C. système :**

le maintien des exploitations herbagères. Si une ferme a plus de 75 % de sa S.A.U. (Surface Agricole Utile) en herbe, elle serait aidée pour maintenir en herbe.

l'évolution de surfaces cultivées vers l'herbager. Là les agriculteurs doivent augmenter la part de surface en herbe dans leur exploitation (jusqu'à 55 % ou 75 %).

d'autres formes de contrats incitent la préservation des mares, des haies, des têtards (M.A.E.C. territorial) situés en zone sensible. Un cumul

des éléments paysagers est possible avec M.A.E.C. système

Jusqu'au 15 mai 2016, les agriculteurs brayons peuvent contacter le P.E.T.R. pour avoir des informations sur ces mesures et contractualiser. Depuis le 1er janvier, un technicien a été recruté par le Pays pour informer et instruire les dossiers vers la Région Normandie.

L'A.R.B.R.E. a suivi la mise en place de ces M.A.E.C. et relaie l'information auprès des éleveurs pouvant être intéressés. La projection du film «*Des racines et des haies* » a été un support pour l'échange

La Commission Régionale qui gère les financements, pense que son enveloppe budgétaire ne suffira pas à distribuer l'aide à un trop grand nombre de dossiers pendant les 5 ans du contrat.

L'A.R.B.R.E. veillera à ce que les aides ne se limitent pas à réparer les dégradations de l'agriculture intensive. Il est important que les agriculteurs qui ont respecté leur terroir ne soient pas exclus.

*Jean-Michel DALLIER  
Nicolas RENAULT*



## 0 PHYTO 100% BIODIVERSITE

Deux communes dans le Pays de Bray, Gaillefontaine et Mesnières-en-Bray (il en existe, j'espère, d'autres) ont adopté cette pratique en anticipant sur l'obligation légale qui sera en application dans un futur proche.

A ce sujet, je me permets une *piqûre de rappel* : tout bon citoyen ne devra plus utiliser d'herbicide à base de glyphosate à partir du 1er Janvier 2017. Qu'on se le dise!

Dessin : Pascal Lion



nombreuses marques à base de ce fameux glyphosate, à l'origine d'un bien gros problème! Vous en convenez....

Et bien NON, il ne semblerait pas y avoir de problèmes, puisque les 7 et 8 mars 2016, la Commission Européenne veut statuer sur le projet de renouveler l'autorisation de mise sur le marché de tout produit contenant du glyphosate et cela pour une durée de ...15 ans! BEN VOYONS. Il paraîtrait que les études menées n'ont pas démontré que le glyphosate était cancérogène.

Le GLYPHOSATE est donc BLANC comme la neige qui tombe, pendant que je rédige cet article. Je vous laisse deviner ce qui se cache

Surtout, ne faites pas de stock. Il existe une solution, bien plus naturelle et écologique, à base d'acide pélargonique (extrait du bon vieux géranium) disponible sur les rayons des jardineries.

Certes, il faut chercher un peu cet herbicide, fabriqué par N..... FF, en Allemagne - pas le droit de faire de la publicité - dommage- Il est «caché» parmi les

derrière tout cela...

Après ce COUP de COLERE, je reviens à ces deux communes du Pays de Bray, pionnières dans leurs démarches citoyennes (il y en a d'autres, j'espère, comme dit plus haut).

Je me permets de citer M. MINEL, Maire de la commune de Mesnières-en-Bray. «*On le sait, l'emploi des produits phytosanitaires pose des problèmes en termes d'environnement et de santé. Ces produits constituent un risque important de pollution: ils persistent dans le sol puis s'infiltrent jusqu'aux nappes phréatiques! De même, leur dangerosité pour la santé humaine n'est plus à démontrer. Ils peuvent être à l'origine de troubles respiratoires, digestifs et provoquer des cancers. Alors Mesnières réagit. Notre action est de tendre vers le « zéro phytosanitaire ».*

*Des techniques alternatives ont été mises en place:*

*- retour de la bonne vieille binette, emploi du désherbeur thermique, utilisation des purins de prêle et d'ortie pour renforcer la résistance aux maladies des plantes à massif.*

*- Par souci d'économie d'eau et de réduction des intrants dans le sol, nous effectuons le paillage des massifs à l'aide de copeaux de bois. Le sol est ainsi gardé frais, les engrains sont inutiles puisque la décomposition du mulsh apporte les éléments minéraux nécessaires aux plantes.*

*Enfin, le «zéro phyto», le choix de plantes moins consommatrices en eau et la réduction des jardineries représentent une économie non négligeable dans le budget de la commune.».*

## UNE 4ÈME FLEUR

Pour son fleurissement, pour son action vers le «zéro phytosanitaire», pour la sensibilisation de sa population et pour les aménagements pour les touristes, la commune de Mesnières a reçu la 4ème FLEUR, en 2015, de la part du jury national des villes et villages fleuris. (11 autres villes ont reçu ce prix à l'échelon national)



Photo : Jean-Michel Dubosc

Dans le listing alphabétique des villes classées « 4ème fleur », Mesnières se situe entre MENTON et METZ.

*Eric SEUILLEROT*

## ET GAILLEFONTAINE ?

A Gaillefontaine, depuis 2013 les produits phytosanitaires chimiques ont été bannis des pratiques d'entretien des espaces verts. Cette décision a été prise suite à la recommandation de l'Agence de l'Eau.

L'alternative a consisté en arrachage mécanique et désherbage thermique. Ces méthodes ont été complétées de manière préventive par le paillage couvre-sol, le mulching, des essais d'utilisation de larves de coccinelles ajoutent une arme supplémentaire à cette panoplie.

Grâce à ces efforts, la commune a atteint le niveau 3 (le top) de la charte d'entretien des espaces publics l'année dernière.

Une initiative qui, nous l'espérons, se généralisera.

*Michel BOUCHEZ*

## ECOLE REGROUPÉE EN PAYS DE BRAY

Le SIVOS de l'Epte, regroupant les communes de Dampierre, Doudeauville, Gancourt-Saint-Etienne, Haussez, Ménerval et Saumont-la-Poterie, a décidé de construire une école concentrée.



C'est un projet ambitieux, au parcours semé d'embûches, mais qui finalement a vu le jour. Il faut se faire à l'idée que l'école du village va disparaître, accepter aussi un effort financier important. La contrepartie,

c'est de disposer de locaux rationnels et confortables, avoir une vraie équipe pédagogique au quotidien, disposer de matériel pédagogique mutualisé, créer une cantine et une garderie centralisées.

Le choix de l'implantation se porte sur Dampierre, qui cède le terrain pour 1 € symbolique, le plus proche du centre de gravité géographique et démographique. Les contraintes liées à l'environnement architectural et patrimonial seront respectées.

Le projet retenu consiste en un bâtiment de 4 classes, construction ossature bois, classé BBC, ventilation double flux, chauffage par granulés.

Le coût est important (plus de 900 000 €), mais le projet bénéficie d'une subvention de l'état, et l'aspect écologique de la construction apporte une aide bonifiée (+15%) du département ainsi que l'apport d'une enveloppe parlementaire. Il reste 450 000 € financés grâce à un prêt.

Pose de la première pierre le 22 Novembre 2014, puis une construction dans les délais qui permet l'accueil des écoliers à la rentrée 2015. Le résultat est à la hauteur des attentes : des locaux confortables, clairs et correctement chauffés.

Le regroupement des personnels permet de pallier plus facilement l'éventuelle absence d'un enseignant, la surveillance des enfants est plus aisée et le travail en commun permet une meilleure efficacité pédagogique.

Au quotidien, bien sûr des programmes à respecter, mais aussi des activités souvent orientées vers la nature et le patrimoine ; la chapelle de Beuvreuil n'est pas loin et les découvertes de la faune et de la flore locales sont au pas de la porte. Les élèves apprennent la séparation des déchets, ils disposent aussi d'un petit jardin.

Enfin, et c'est important, la cantine.

La cuisinière a obtenu la qualification lui permettant de confectionner sur place la totalité des repas pour les 82 rationnaires auxquels il faut ajouter le personnel.

Les produits sont locaux et souvent bio :

- ✿ *Viande à la boucherie Quatresous de Serqueux qui travaille des animaux élevés dans périmètre proche.*
- ✿ *Légumes chez Alexandre Luginbuhl à Dampierre-en-Bray*
- ✿ *Neufchâtel bio chez Laurent Moinet à Dampierre-en-Bray*
- ✿ *Fromage de chèvre bio chez Laurence Pollet à Gancourt-Saint -Etienne*

## **✿ Lait, beurre yaourts, fromage blanc, tomme chez Vanessa Pauwelyn à Hausssez**

Finis les déchets plastiques des barquettes de la centrale de restauration ! Les convives apprécient tant la cuisine que les reliefs de repas sont insignifiants et le composteur peine à se remplir.



Photos : Véronique Moinet

Ce résultat est obtenu avec un prix de denrées inférieur à 2 € par rationnaire, bien inférieur aux 3,80 € de la restauration collective. En plus de la qualité, c'est une économie sensible, même si on prend en compte le coût de main d'œuvre lié à la confection des plats. On relocalise, certes modestement, une activité certainement plus gratifiante pour le personnel.

Il reste à construire une nouvelle cuisine afin de correspondre totalement aux normes en vigueur, ce qui sera réalisé dans les prochains mois. Le contrat de pays y contribuera financièrement.

Reste à espérer que l'administration, qui semble naviguer à vue, ne fragilise pas cette belle structure par des décisions très administratives de concentration scolaire, ce qui se traduit par la fermeture de classes, le plus souvent rurales.

L'école reste un élément essentiel de la ruralité qui contribue à renforcer le tissu social de nos campagnes.

*Michel BOUCHEZ*

## L'A.R.B.R.E. ET LE PROJET DE CARRIERES D'ARGILE

Plusieurs de nos adhérents s'étonnent sur le fait que nous n'ayons pas dit «**non**» directement, au projet Bouyer-Leroux de carrières d'argile en Pays de Bray.

Il convient de reprendre la genèse de l'histoire.

Ce projet (qui date de 7 ans quand même, il ne faut pas l'oublier) n'a été au départ condamné par personne sauf par l'association Notre Terre de Mésangueville qui était directement et seule impactée à l'époque. Nous étions présent à leurs côtés alors qu'ils s'opposaient au projet.

Durant ces 7 années, tout d'abord nul ne savait réellement, pas même Bouyer-Leroux, si le Pays de Bray recelait un véritable potentiel dans son sous-sol.

Puis cela s'est précisé avec aujourd'hui des zones clairement délimitées, d'autres pas définies puisque la carte de Sommery n'est pas encore disponible.

Maintenant quand on est un riverain, il est clair que l'on n'a pas envie de voir une carrière s'ouvrir à coté de chez soi pour plein de raisons. Alors on peut râler, faire du bruit, grossir un peu le trait sur certains arguments. Mais voilà, cela ne va pas suffire !

A ce jour, le site d'installation de l'usine n'est pas défini, les études faune, flore sont à refaire, les études hydrologiques à compléter, bref au bas mot, environ 2 ans avant même le premier coup de pelleteuse pour planter l'usine.

Il va falloir tenir dans le temps la mobilisation et surtout c'est à l'occasion de l'enquête publique et de la qualité des contre-arguments déposés, d'autant plus si l'on veut faire un recours au Tribunal Administratif, qu'il faudra être pertinents et viser juste.

Le temps et le manque d'information ont été un problème, et si nous avons collecté de l'information, elle demande à être contrôlée puis éventuellement utilisée pour contrer le projet.

Voilà ce qui explique en partie les raisons qui font croire, à beaucoup, à tort, que nous serions «**pour**» ce projet, d'ailleurs, l'A.R.B.R.E. s'est adressée à ses adhérents et JAMAIS nous n'avons écrit que nous étions favorables à celui-ci.

Chaque association choisit sa forme d’actions, mais l’A.R.B.R.E., est plus que jamais déterminée à protéger la biodiversité brayonne.

*Frédéric BLANQUART*



## **OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU P.L.U. DE GOURNAY EN BRAY**

L’A.R.B.R.E. est intervenue dans le cadre de l’enquête sur la mise en conformité du P.L.U. de Gournay-en-Bray avec la déclaration de projet Mille.

Le projet prévoit le transfert de l’activité de l’entreprise Mille (ventes et réparations de matériels agricoles) actuellement située proche du centre ville vers une zone dédiée jusqu’à présent à l’activité agricole et en l’occurrence d’une prairie naturelle bordée de haies.

La commune de Gournay-en-Bray possède une zone industrielle (zone de l’Europe) accessible par la RN 31 ainsi que le parc d’activités de la Garenne situé au sud de la commune en accès direct par le CD 915.

Il nous paraît totalement incompréhensible, alors que la disparition de l’espace agricole, par l’étalement périurbain, est aujourd’hui un vrai problème auquel sont confrontés les agriculteurs, de voir demain s’installer sur cette parcelle une activité de cette nature, même si celle-ci est liée à ce métier.

De plus, compte tenu de la nature de l’activité et des matériels concernés, des nuisances sont à craindre (bruits) pour les riverains proches sans compter les problèmes liés à la circulation d’engins souvent au gabarit de convoi exceptionnel. Sans oublier la modification importante du paysage par la construction de bâtiments pouvant culminer à 12 m de haut.

Des problèmes de circulation et des risques d’accidents sont aussi à craindre, La D 21 est peu large, la circulation y est importante car elle dessert de nombreuses petites communes (Brémontier-Merval, Elbeuf-en-

Bray, Bellozanne, Beauvoir-en-Lyons, Hodeng-Hodenger). L'entrée de l'entreprise est prévue tout proche du carrefour avec la D 915. Cet accès nous paraît inadapté, de plus, le trafic poids lourd lié aux livraisons viendra s'ajouter à la circulation existante.



En conclusion, l'A.R.B.R.E. est contre le basculement de la zone A en zone naturelle économique Ne. Il s'agit là au contraire d'une perte de cohérence dans le développement de la commune et il nous paraît bien plus « naturel » que cette activité soit transférée sur la zone d'activité de la Garenne.

*Frédéric BLANQUART*



## DES BOUES D'UNE DRÔLE DE COULEUR

Fin avril 2015, nous avons interpellé, une fois de plus, la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), avec photo à l'appui, de l'existence d'un écoulement de boues dans le Bois de Léon à Beaubec en bordure de site natura 2000.



Photos : Nathalie Dallier

Il s'agissait sans aucun doute de boues de la station d'épuration de l'entreprise Nexira de Serqueux, dont la présence était consécutive à un épandage non conforme du prestataire chargé de l'opération et qui exploite une parcelle attenante.

Nous avons obtenu une réponse rapide mais truffée d'erreurs : Passons sur le fait que la D.R.E.A.L. se trompe de commune en citons Beaubec-en-Caux au lieu de Beaubec-la-Rosière (!). Mais ensuite, elle poursuit en mentionnant des dates d'épandage erronées afin de dédouaner visiblement

le fameux prestataire en ce qui concerne les délais d'enfouissement, ces derniers n'ayant pas été respectés.

Cerise sur le gâteau, la D.R.E.A.L. évoque le contexte météorologique et la forte pluviométrie, sauf que la pluviométrie relevée pour le mois d'avril 2015 se situe aux alentours de 20 mm pour le Pays de Bray ce qui est très faible.

Comment après ça ne pas être méfiants vis à vis des autorités de contrôle sensées faire respecter les arrêtés préfectoraux !

# INTERDICTION DES SACS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE EN CAISSE EN 2016

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte stipule :

*« Il est mis fin à la mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit :*

*1°) à compter du 1er janvier 2016, de sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente »*

Les bonnes intentions pour la nouvelle année étant ce qu'elles sont, et la rapidité à publier un décret d'application ce qu'elle est, on a repoussé au mois de mars, puis, comme finalement on a le choix dans la date, ce sera finalement le 1er juillet. On en est là pour l'instant.



Des dérogations cependant :

Les commerçants sont autorisés à distribuer les sacs plastiques qui vont être interdits, jusqu'à épuisement du stock ; quel est l'état du stock ?

Seuls pourront être distribués pour emballer les marchandises dans les points de vente :

- ✿ les sacs plastique réutilisables (*vendus en caisse*),
- ✿ les sacs plastiques pour emballage de fruits et légumes en vrac, jusqu'au 31 décembre 2016
- ✿ les sacs constitués d'une autre matière que le plastique

*(papier, tissu, etc.).*

- ✿ *les sacs compostables constitués de matières biosourcées, c'est-à-dire à base de matière végétale (amidon par exemple).*

A vous de vérifier auprès de vos commerçants habituels le respect de ces règles.

La lecture de la suite de l'article L.541-10-5 du code de l'environnement est assez indigeste. Heureusement, la valse des ministres est passée par là et on a placé un secrétaire d'état à la simplification administrative.

Il faut comprendre qu'à compter du 1er janvier 2017, les sacs plastiques à usage unique ne seront autorisés que s'ils sont compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées... C'est le cas des sacs destinés à l'emballage des fruits et légumes par exemple. La teneur biosourcée minimale des sacs en matières plastiques à usage unique sera progressivement augmentée pour passer de 30% en 2017 à 60% à partir du 1er janvier 2025.

Enfin, «*2°) à compter du 1er janvier 2017, l'utilisation des emballages plastique non biodégradables et non compostables en compostage domestique pour l'envoi de la presse et de la publicité adressée ou non adressée est interdite.* » Il s'agit des « blisters».

Et pour finir : «*3°) En 2020, ce sera au tour de la vaisselle jetable en plastique (gobelets, verres et assiettes jetables) d'être interdits, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués de matières biosourcées* »

L'idéal serait que la vaisselle jetable soit consommable, rien n'est impossible, c'est le cas du sandwich.

La fausse solution du plastique biodégradable :

Pour faire simple, il existe 2 catégories de plastiques « biodégradables » et la distinction est de taille.

### ***1° Les bioplastiques (à base d'amidon de maïs par exemple).***

Ces matériaux ne doivent pas contenir d'additifs non dégradables. Ils ne sont compostables que dans certaines conditions, en particulier une température suffisante, rarement atteinte dans un composteur domestique. Cependant, lorsque tous les paramètres sont respectés, les bactéries et autres

micro-organismes font leur travail.

## 2° *Le plastique « oxo-dégradable »*

Un plastique oxo- dégradable est dégradable mais non assimilable par les micro-organismes et donc non compostable conformément aux normes en vigueur applicables pour la valorisation organique des plastiques. Il contient des additifs qui fragilisent la structure du plastique et la fragmentent, sous l'effet de la chaleur, de l'oxydation ou de la lumière en une infinité de microparticules polluantes et non récupérables, au vu de leur taille, pour une quelconque valorisation. D'autre part, ces matériaux trop complexes sont difficilement recyclables.

Le Conseil d'Etat fixe les modalités d'information du consommateur :

*« La production, la distribution, la vente, la mise à disposition et l'utilisation d'emballages ou de sacs fabriqués, en tout ou partie, à partir de plastique oxo-fragmentable sont interdites. »*

Voila qui est dit. On peut être assuré que les importateurs vont respecter ces règles à la lettre, et bon courage aux consommateurs pour lire les étiquettes informatives.



Photos : Jean-Yves Ferret

On ne va pas critiquer les progrès environnementaux attendus de ces mesures, mais pour que ce soit une vraie transition énergétique et que le bilan carbone y trouve son compte, il faudra éviter les abus de l'agriculture intensive, utilisant beaucoup d'énergie et des intrants de synthèse. Et puis surtout, utiliser l'espace agricole pour produire de l'emballage alimentaire, c'est bien, mais produire des aliments de qualité, c'est mieux.

## **DES NOUVELLES DE LA LOI « BIODIVERSITE »**

Le projet de loi relatif à la « reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » vise à renforcer et renouveler les politiques publiques en faveur de la biodiversité. L'objectif est de mieux concilier activités humaines et biodiversité, avec une nouvelle approche : « il ne s'agit plus simplement de prendre des mesures de protection figées, mais d'appréhender la biodiversité comme une dynamique globale, incluant et interagissant avec la vie humaine ». Il confirme le principe général de solidarité écologique. Adopté en première lecture à l'Assemblée en mars 2015, examiné au Sénat en janvier 2016, il sera voté définitivement cet été.

D'ici là soyons vigilants car de nombreux articles/amendements jugés trop contraignants ont été/sont/seront sur la sellette. Les associations environnementales font circuler des pétitions lorsqu'une mesure phare est dans le collimateur ... Espérons que le texte qui sera finalement voté (r)établisse certaines mesures importantes. Entre autres :

### **A rétablir**

Les sénateurs ont voté à une large majorité contre l'interdiction de l'usage des pesticides néonicotinoïdes malgré les recommandations de l'ANSES et un avis favorable du gouvernement ! interdiction remise aux calendes grecques...



Photos : Jean-Yves Ferret

Les interdictions de la chasse aux oiseaux à la glu ou à la colle et de la chasse des mammifères en période de reproduction, approuvées par les députés, ont disparu. Et députés et sénateurs maintiennent l'autorisation du chalutage en eaux profondes malgré l'avis contraire de leurs commissions !

## **A (re)définir**

La création de l'Agence française de la biodiversité a été votée en mars 2015, mais son périmètre et son financement ne sont toujours pas clairement définis !

Cette Agence regrouperait, avec 1200 agents au total, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (O.N.E.M.A.), l'Agence des Aires Marines Protégées, des Parcs Nationaux de France ou encore de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (A.T.E.N.), mais pas l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) qui avec ses 1800 agents garderait son pré carré !

## **A ne pas lâcher**

Pour que le principe de solidarité écologique soit mieux appliqué, il faut assortir les mesures compensatoires d'une obligation de résultats. L'amendement est en discussion.

Il est prévu d'inscrire le préjudice écologique au code civil, établissant ainsi une responsabilité civile environnementale. Forcement, ça coince ... et le principe de pollueur-payeur a bien failli faire disparaître ce mois-ci.

*Véronique MOINET*

## **A PROPOS DE LA CHASSE A COURRE**

Cela n'échappe à personne, des grandes entreprises, aux associations en tous genres, tout le monde prétend être écologique. La vénérerie ou chasse à courre, comme toutes les autres formes de chasse, n'échappe pas à la règle. Du «green washing», rien de plus!

Plus vert que moi tu meurs, hélas là, c'est le gibier à la fin qui en meurt !

Le principe fondateur de cette chasse fait référence à la loi de la prédation naturelle qui régit les rapports entre espèces au sein de la nature. Pratique qui consiste donc à chasser des animaux sauvages dans leur milieu.

Donc, pour faire simple, aucunes différences avec les autres méthodes de chasse pratiquées en France et accompagnées du baratin habituel, patrimoine culturel s'inscrivant dans les racines de la nature, sur le respect de l'animal, la loyauté ??, la dignité. Sans oublier, bien sûr, la connaissance

profonde de la nature qu'apporte le fait de tuer.

C'est vrai que des cavaliers, des suiveurs et surtout la meute de chiens qui peut atteindre plusieurs dizaines de bêtes, aux trousses d'une pauvre bête , c'est carrément loyal !

Et au nom de quel principe, le fait de tuer un seul animal par chasse serait-il plus acceptable et plus écologique, et ce d'autant plus, que la poursuite génère chez l'animal traqué un stress et une peur considérable, l'amenant parfois à un comportement totalement désespéré pour échapper à la meute ?

Finalement épuisé, encerclé par des chiens hurlants, l'animal laisse à ses bourreaux le soin de l'achever sans efforts, sûrement une vision toute cynégétique de la dignité !



De plus, la pratique cynégétique quelle qu'elle soit, à la différence de la sélection naturelle, tue, sans discriminer, les forts comme les faibles et de fait peut affaiblir le patrimoine génétique d'une espèce.

La gestion de la chasse en France est bien loin de toutes considérations écologiques, c'est surtout une vision économique qui prime, voire parfois électoraliste.

L'A.R.B.R.E. en tant qu'association de protection de l'environnement est bien consciente qu'une régulation des espèces est inévitable. Pour autant, la gestion du patrimoine naturel que représente la faune sauvage doit prendre en considération l'évolution de la société sur ce sujet, tout comme la demande croissante en matière de loisirs verts.

# **PROTECTION DES BUSARDS DANS LE PAYS DE BRAY**

## **APPEL AUX ADHERENTS DE L'A.R.B.R.E.**

Trois espèces de busards sont présentes dans le pays de Bray. Le plus localisé est le busard des roseaux, quelques couples occupent les secteurs les plus humides. Le plus abondant est le busard Saint-Martin. Il niche principalement dans des ronciers en sous bois. Le plus rare et le plus menacé est le busard cendré. En 2015, nous avons recensé 6 ou 7 couples dans toute la Haute-Normandie, et tous étaient présents dans le pays de Bray.



Le busard cendré est le plus menacé parce qu'il ne dispose plus de milieu naturel pour se reproduire. Les friches, les prairies de fauche en zone humide sont devenues rares. L'oiseau s'est adapté, il pond au sol, en plaine céréalière, dans des secteurs découverts. Il privilégie la culture d'herbe (ou ray-grass), la luzerne, l'orge d'hiver ou le blé. Dans deux cas sur trois, les premiers travaux agricoles interviennent avant que les jeunes ne soient volants. Ils sont broyés par les engins agricoles.

Depuis le début des années 90, des bénévoles recherchent les nids de busards cendrés dans le pays de Bray, dans une zone comprise entre Saint-Nicolas-d'Aliermont, au nord, Forges-les-Eaux au sud, et jusqu'à Foucarmont à l'est. Avec l'aide des agriculteurs brayons, ils protègent les nichées jusqu'à l'envol des jeunes.

Malgré les moyens déployés depuis 25 ans, les effectifs de ce bel oiseau ne se redressent pas. D'un couple en moyenne par an en 1991 à

2000, nous sommes passés à 6 ou 7 couples ces dernières années. La présence du busard cendré en Haute-Normandie n'est toujours pas pérennisée.

Chaque année, l'équipe de surveillants localise la majorité des nids. Mais quelques uns lui échappent, et cela ralentit le redressement des effectifs de l'espèce dans notre région. Pour améliorer ces résultats, les surveillants souhaitent mettre en place en 2016 un réseau d'observateurs brayons, susceptibles de reconnaître l'oiseau, de lancer une alerte dans le cas où ils suspectent la présence d'un couple de busard cendré à proximité de chez eux.

Si vous habitez l'un des anciens cantons de Forges-les-Eaux, de Neufchâtel-en-Bray, de Londinières, d'Aumale, d'Envermeu, de Blangy-sur-Bresle, de Bellencambre, ou d'Argueil, et si vous disposez d'un peu de temps, l'équipe des bénévoles du réseau busards vous propose de les rejoindre et de participer à la première journée de formation consacrée à l'identification des busards.

Elle aura lieu le **dimanche 8 mai 2016**. Le rendez-vous est fixé à 9h30 à l'entrée du camping de Neufchâtel-en-Bray et à 13h30 à l'église de Saint-Vaast-d'Equiqueville.

*Marc LOISEL*



Photo : Jean-Michel Duthosc

*Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :*

*Cyril TOURET au 06.18.23.15.76  
Joel et Odile SANTUS au 06.15.25.75.56  
Marc LOISEL au 06.43.47.60.83  
Patrick CORNETTE au 06.49.33.59.04*

*Bénévole de la LPO tenant un poussin de busard cendré lors d'un déplacement de nid - Roncherolles-en-Bray juillet 2000*

# CALENDRIER 2016 DES SORTIES NATURE DE L'A.R.B.R.E.

## ■ Dimanche 24 avril 2016

Sortie ornithologique : Les oiseaux de nos campagnes

**Rendez-vous à 9h : PN 41 parking TRANSOISE PN 14 Ferrières-en-Bray**

Parcours aller/ retour

Animateur : Frédéric Blanquart

## ■ Dimanche 5 juin 2016

Sortie ornithologique : les oiseaux du bocage

**Rendez-vous à 9h : Place de la mairie à Montrototy**

Parcours de 5 km environ

Animateur : Frédéric Blanquart

## ■ Dimanche 22 mai 2016

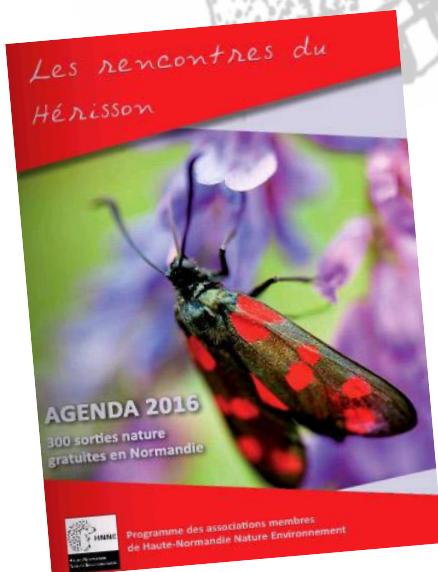
Sortie nature

**Rendez-vous à 9h : Gare thermale de Forges-les-Eaux**

**Départ avenue verte**

Animateur : Dominique Renaux

*Dans le cadre de la Fête de la Nature en partenariat avec l'Office de Tourisme du canton de Forges-les-Eaux*



Découvrez aussi le calendrier 2016 des «*Rencontres du Hérisson*», programme de toutes les sorties nature en Haute-Normandie proposées par les associations membres de Haute-Normandie Nature Environnement

[http://www.  
lesrencontresduherisson.fr/](http://www.lesrencontresduherisson.fr/)



## LA FEUILLE DE L'A.R.B.R.E. N° 44

Bisannuelle - Imprimée par l'Imprimerie de Forges - Z.I. N°1 Forges-les-Eaux  
N° I.S.S.N. : 1161-4986

Dépôt légal : Avril 2016 - Tirée à 350 exemplaires.

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : Frédéric BLANQUART

**RÉDACTEUR EN CHEF** : Jean-Michel DUBOSC

**INFOGRAPHISTE** : Jean-Yves FERRET (*BEAUBEC PRODUCTIONS*)

**RÉDACTEURS** : Marie BENOIT, Frédéric BLANQUART, Michel BOUCHEZ,  
Jean-Michel DALLIER, Jean-Michel DUBOSC, Marc LOISEL, Véronique  
MOINET, Guy PESSY, Nicolas RENAULT, Eric SEUILLEROT

**AIDE A LA FRAPPE DES TEXTES** : Sylvie QUENTIN

**CORRECTRICE** : Marie BENOIT

**DESSINS** : Jean-Yves FERRET, Philippe LEFEBVRE, Pascal LION

## RETOUR SUR INVESTISSEMENT : LE FILM « DES RACINES ET DES HAIES »

Petit retour en arrière sur la carrière (naissante) du documentaire *Des racines et des haies*, qui a été le point fort de l'activité de notre association en 2015, avec son lancement dès le mois de septembre 2015 dans le pays de Bray.

Nos espoirs ont été réalisés, et au-delà : car non seulement les trois séances « locales » (Gournay-en-Bray, Neuchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux), ont affiché des salles quasi-complètes (en tout, pas loin de 600 spectateurs), mais encore le film a dépassé « nos frontières ». Par exemple, en collaboration avec Marie Atinault d'H.N.N.E. (Haute-Normandie Nature Environnement), une soirée à l'OMNIA le 12 novembre 2015 à Rouen a dû refuser du monde... La chaîne de télévision France3 Normandie y a également consacré un sujet lors de l'émission Normandie Matin du 4 décembre 2015. Et le film commence un « circuit » prometteur : 2 diffusions

dans un lycée agricole à Yvetot, trois soirées dans des villages de Picardie Verte (Blargies, Hanvoile, Gaudéchart), d'autres dates prévues en 2016, soit en Picardie (le village de Saint-Quentin-des-Prés est intéressé, comme le syndicat de la vallée de la Bresle...) et, à chaque fois, des retours plus

Photo : Guy Pessy



que positifs. Notre collaboration avec BEAUBEC PRODUCTIONS (qui a déjà produit un premier film *la Bergère et l'Orchidée*) et la petite équipe familiale qui a su mettre en valeur une des thématiques que nous « portons » depuis le début de l'A.R.B.R.E, et qui est notre marque propre, se révèle donc fructueuse en tous points.

D'autant que chaque soirée est l'occasion de débats, dont aucun ne ressemble au précédent. Suivant nos partenaires, et l'organisation de chaque diffusion grâce aux termes de conventions personnalisées, ce sont un, deux voire trois membres du bureau de l'A.R.B.R.E, sans compter des intervenants du film comme Joseph DION ou Michel LEROND, qui assistent aux séances, soit en tant qu'animateurs, soit en tant que simples participants. Certes, le

public est souvent « averti », et partage d'avance nos convictions. Mais, et c'est l'intérêt d'un outil comme un film documentaire, d'autres publics peuvent ainsi être touchés. Lors des soirées « Picardie Verte », par exemple, les débats ont été parfois divergents, des maires-agriculteurs n'étant pas forcément prêts à partager nos points de vue : mais c'est là justement la richesse d'un débat démocratique...

En tout cas, le film fait mouche, ce dont nous pouvons nous féliciter : 1000 spectateurs, déjà, 230 DVD vendus, déjà, et ce n'est pas fini. Il convient peut-être de vous informer que, réalisé bénévolement aussi bien par l'équipe de BEAUBEC PRODUCTIONS que par tous les participants du film, dont notamment les militants de l'A.R.B.R.E , son coût de revient a été maintenu à 8 000 € environ (en circuit professionnel, compter plus de 40 000 €...) ; il a été subventionné par l'Europe, les collectivités locales et les partenaires institutionnels ; toutes les recettes qu'il génère (Location du film pour des soirées-débats, vente de DVD) sont reversées aux deux associations coproductrices, et viendront alimenter d'autres projets visant à promouvoir les combats de prise de conscience et de préservation de la nature en Bray.

L'aventure ne fait que commencer, il faudrait qu'un maximum de partenaires (mairies, associations, établissements pédagogiques) s'emparent de ce film qui est un vrai outil de débat et de réflexion, et que les diffusions continuent à « essaimer » : souhaitons donc que ***Des racines et des haies*** continuent à pousser à l'ombre de notre association, et que vive le cinéma !

#### Prochaines diffusions :

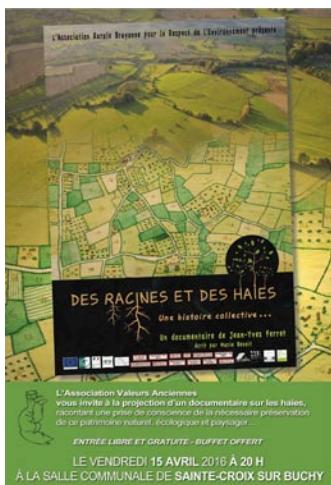
✿ **Salle communale de Sainte-Croix-sur-Buchy**  
le vendredi 15 avril 2016 à 20h

✿ **Lycée Delamare-Deboutteville de Forges-les-Eaux** le jeudi 19 mai 2016 à 20h – réservations 02.35.90.05.77

Le film sera proposé aux sélections 2016 dans des festivals « nature » comme ***Caméras des champs***.

Un dossier de presse est disponible auprès de BEAUBEC PRODUCTIONS ou sur le site de l'A.R.B.R.E [www.arbre-bray.fr](http://www.arbre-bray.fr)

*Marie BENOIT*



## LETTRE AU PRÉSIDENT DU P.E.T.R.

Le public nombreux lors des différentes projections du film documentaire ***Des racines et des haies*** dans le Pays de Bray, mais aussi bien au delà et notamment celle de Rouen, démontre l'intérêt des citoyens pour la protection du paysage en général et de la haie en particulier.

Pour l'A.R.B.R.E, un constat s'impose, l'arrachage des haies suivi bien souvent du retournement des prairies s'intensifie, il y a urgence à agir !

Ce film conçu et réalisé par des brayons, soutenu par des brayons, se veut avant tout un outil afin de susciter le débat et d'enclencher des actions concrètes pour la préservation des haies bocagères.

Plusieurs projections ont déjà eu lieu dans le Pays de Bray mais coté élus ce sont ceux du département de l'Oise qui ont eu plusieurs projections à leur intention, organisées par la communauté de communes de la Picardie verte. Une structure qui regroupe 4 cantons et 89 communes avec un territoire où l'on retrouve la même problématique.



Il n'y a pas mois qui passe sans que l'un de nos adhérents nous signale, ici un arrachage de haie, là bas un abattage d'alignement d'arbres. Des agriculteurs souvent, et qui parfois sont aussi des élus, deux exemples: le maire de Beauvoir-en-Lyons et celui d'Illois.

Aujourd'hui nous revenons vers vous, afin que l'enthousiasme de vos propos à la fin de la projection de Neufchâtel-en-Bray vous permette de convaincre les membres du bureau et plus largement le comité syndical du P.E.T.R. d'organiser une projection destinée aux élus.

Vous le savez, pour être efficace et suivi d'effets, l'exemple doit venir d'en haut. Le P.E.T.R. puisqu'il a permis l'obtention du financement pour le film mais aussi et surtout puisqu'il est l'expression de l'identité du Pays est pour nous la structure à même de rassembler les acteurs liés à cette problématique mais aussi de fédérer les énergies.

*Frédéric BLANQUART*



***Si vous ne l'avez pas encore, il nous en reste...***



***Le bon de commande est avec le bulletin d'abonnement !***